

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Programme
de construction de 146 logements, ZAC de Planoise - Garantie de la Ville
pour le remboursement d'un emprunt de 35 000 000 F auprès
de la Caisse de Prêts aux organismes d'HLM - Modification
de la délibération du 27 juin 1980
(renégociation d'un prêt de 22 874 082 F)**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 27 juin 1980, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 35 000 000 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 146 logements, ZAC de Planoise.

Cet emprunt a été réalisé en trois tranches, pour un montant total de 35 945 376 F.

Deux emprunts ont déjà été renégociés.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier ces deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le troisième emprunt de 22 874 082 F pour un montant résiduel de 21 788 855,03 F et pour la durée résiduelle de 23 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 27 juin 1980.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à l'unanimité ces dispositions.